

Comment assurer l'égalité de soins dans les Outre-mer ?

MARDI 27 JANVIER

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 21/01/2026

Saisine liée : [LA SANTÉ DANS LES OUTRE MER](#)

Formation de travail liée : [DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER](#)

La santé confirme, une nouvelle fois, les différences entre l'hexagone et les Outre-mer. Elle synthétise à elle seule les problématiques d'inégalité : accès aux soins, offre, prévalences multiples, exposome important... Comment assurer et adapter des politiques de santé publique aux spécificités de ces territoires pour plus d'égalité ?

La santé au cœur des inégalités

Les Outre-mer font face à des inégalités de santé persistantes et massives, encore insuffisamment reconnues dans les politiques nationales. De nombreuses analyses révèlent des écarts majeurs avec l'hexagone : mortalité plus élevée, accès aux soins plus difficile aboutissant parfois à un renoncement (1/3 en Outre-mer contre 1/4 dans l'hexagone), prévalence accrue des maladies chroniques dont l'obésité, fragilités environnementales multiples (pollutions, risques infectieux, impacts climatiques), forte précarité sociale et alimentaire, pénuries récurrentes de professionnels de santé, mobilité complexe, et un niveau de prévention souvent insuffisant.

- **Surmortalité dans les DROM par rapport au niveau national :**
+ 89 % à Mayotte, + 37 % en Guyane, + 9 % à la Guadeloupe

Source : étude de Santé publique France, de l'Inserm et de la Direction des statistiques du ministère de la Santé (DREES)
- juillet 2025, sur des données de 2023, concernant les causes de la mortalité en France à âge égal

Malgré la mise en place de stratégies comme la stratégie Santé Outre-mer (SSOM) ou de programmes comme le programme national nutrition santé (PNNS), les habitants des Outre-mer sont en mauvaise santé alors qu'elle touche directement à leurs besoins vitaux et fondamentaux. Comme le souligne Matilite Tali, Présidente du CCES de Wallis-et-Futuna qui a été auditionnée :

" Nous n'avons pas de pédiatre, ni de psychiatre, ni de cardiologue. Wallis et Futuna est le territoire le plus éloigné de la métropole. "

Pour être au plus près de cette réalité, le CESE a ainsi mené une soixantaine d'auditions d'institution, d'experts et d'acteurs de terrain et étroitement travaillé avec les Conseils, économiques, sociaux et environnementaux (CESER) ultramarins et institutions apparentées, qui dressent ces mêmes constats d'inégalités persistantes. Ils en témoigneront lors de la séance. Ces constats, qui touchent à la fois la santé publique, la cohésion sociale et l'égalité d'accès aux droits, témoignent d'une situation urgente, qui appelle une réponse nationale structurée, durable et adaptée aux réalités des territoires.

Traiter de la santé dans les Outre-mer, c'est soulever la question de l'égalité républicaine sanitaire

C'est pourquoi le CESE propose dans son travail une approche globale, prenant en compte les déterminants de santé, la prévention, l'accès aux soins, l'organisation du système de santé, l'offre de soins, ainsi que leurs dimensions sociales, environnementales et territoriales, afin de saisir les enjeux propres aux Outre-mer.

Il formule des préconisations structurantes et appelle à une plus forte territorialisation et adaptation des politiques de santé en Outre-mer, au nom de l'égalité d'accès aux droits.

Eric Leung (groupe des Outre-mer) et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs (groupe Entreprises) rapporteront ce projet d'avis au nom de la délégation des Outre-mer et en présenteront les conclusions et propositions lors de l'assemblée plénière du **27 janvier 2026 à partir de 14h30. Séance à suivre en direct sur cette page.**

Au programme de la séance plénière

Expressions libres de conseillères et conseillers sur l'actualité ;

Introduction par Thierry BEAUDET, président du CESE ;

Intervention de Alain ANDRE, Vice-Président de la délégation aux Outre-mer du CESE ;

Présentation du projet d'avis

- Introduction par Éric LEUNG, rapporteur et Élisabeth TOME-GERTHEINRICHS, rapporteure

- Interventions de Maïana BAMBRIDGE, Présidente du CESEC de Polynésie française, Abdou S. DAHALANI, Président du CESEM de Mayotte, Dominique VIENNE, Président du CESER de La Réunion

- Présentation du projet d'avis par les deux rapporteurs

- Intervention de Karim FARD, professeur de médecine nucléaire au CHU de la Martinique

- intervention et conclusion des rapporteurs

Temps d'échange avec les conseillères et les conseillers ;

Déclarations des groupes sur le projet d'avis

Vote.